



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Arrêté n° DDCS-15-17

**Modifiant la composition de la commission de médiation
du département de l'Eure**

LE PRÉFET DE L'EURE

**Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU l'article L. 441-2-3 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), dans sa rédaction issue de la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;

VU les articles R. 441-13 et suivants du même code ;

VU l'arrêté n° DDCS-14-01 du 14 février 2014,

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale,

ARRETE

Article 1^{er} :

L'arrêté n° DDCS-14-01 est modifié comme suit :

1° représentants de l'État

Titulaires (<i>inchangé</i>)	suppléants
Ghislaine BORGALLI-LASNE, directrice départementale de la cohésion sociale (DDCS)	Guillaume PAIN, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale
Laurence GOSSE chef du service hébergement et logement - DDCS	Nadège SABARDEIL (<i>inchangé</i>) bureau accès hébergement et logement - DDCS
Corinne PERREAU, responsable de l'unité accès à l'hébergement et au logement – DDCS	Stéphane MITATRE, (<i>inchangé</i>) responsable de l'unité maintien dans le logement - DDCS

2° représentants des collectivités territoriales

- deux représentants des communes désignés par l'union des maires :

titulaires	suppléants
Jean-Pierre DENIS, maire de Bourg-Achard	Lysiane BANDELIER conseillère municipale déléguée d'Evreux
Janick LEGER, conseillère municipale de Léry	Annie BOCQUET, maire-adjointe de Pont-Audemer

3° représentants des organismes bailleurs et des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement ou logement de transition, d'un logement-foyer, d'une résidence hôtelière à vocation sociale oeuvrant dans le département.

- un représentant des organismes d'habitation à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte de construction et de gestion des logements sociaux :

Titulaire (<i>inchangé</i>)	Suppléant (<i>inchangé</i>)
Gilles GAL, directeur général d'Eure Habitat	Patrick PLOSSARD, directeur général délégué de SILOGE

- un représentant d'un organisme chargé de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement ou logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale :

Titulaire (<i>inchangé</i>)	suppléant
Philippe DANDEVILLE, directeur général de l'association YSOS – SASU Aurore Evrostel	

- un représentant des organismes intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréées au titre des activités d'intermédiation locative et de gestion locale sociale mentionnées à l'article L.365-4 :

titulaire	suppléant
Tristan SAVINO, directeur associatif de l'association Jeunesse et Vie	Ouarda MOKRANI, directrice de l'agence immobilière à vocation sociale Aivs objectif logement 76

4° représentants des associations de locataires et des associations agréées dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées œuvrant dans le département

- un représentant d'une association de locataires affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation :

Titulaire (<i>inchangé</i>)	Suppléant (<i>inchangé</i>)
Jacques CARON vice-président de la confédération nationale du logement de l'Eure	Jean-Pierre MAGDELAINE président de l'union départementale de la consommation, du logement et du cadre de vie

- deux représentants des associations agréées dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées œuvrant dans le département :

Titulaires	Suppléants
Onesphore MUHIRE (<i>inchangé</i>) directeur de la Fondation Armée du Salut de Louviers	
Léonard NZITUNGA, directeur général de l'association L'ABRI	

Article 2 :

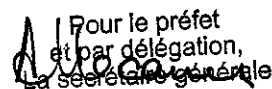
Les membres sont nommés jusqu'au 13/02/2017, date de fin de mandat des membres qu'ils remplacent.

Article 3 :

La secrétaire générale de la préfecture et la directrice départementale de la cohésion sociale, chacune en ce qui la concerne, sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

EVREUX, le **11 AOUT 2015**

Le préfet,


 Pour le préfet
 et par délégation,
 La secrétaire générale

Anne Laparre-Lacassagne